



# **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**Rapport de présentation**

# SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIF .....	3
RESULTATS DE L'EXERCICE ET SYNTHESE .....	4
1. LES RESULTATS 2020 .....	4
2. SYNTHESE DE L'ANNEE .....	5
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	6
1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	6
1.1. Les charges de personnel (chapitre 012) : .....	6
1.2. Les autres charges courantes (chapters 011 et 65) : .....	7
1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : .....	8
1.4. Les subventions (chapitre 65 et 67) : .....	9
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	10
2.1 Les dotations et participations (chapitre 74) : .....	10
2.2 Les recettes fiscales (chapitre 73) : .....	11
2.3 La péréquation .....	12
2.4 Les autres produits (chapters 70, 75, 77 et 013) : .....	13
LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	15
1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT .....	15
2. LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT .....	21
2.1 Le FCTVA et la taxe d'aménagement .....	21
2.2 Les subventions et participations d'équipement .....	21
2.3 Le remboursement de l'avance à l'opération Coteaux Beauclair .....	22
2.4 L'emprunt et la dette .....	22
ANNEXE 1 : L'EVOLUTION DE L'EPARGNE .....	24
ANNEXE 2 : SYNTHESE DES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE .....	26
ANNEXE 3 : LES DEPENSES 2020 PAR SECTEUR .....	27
ANNEXE 4 : LES RECETTES 2020 .....	28
ANNEXE 5 : GLOSSAIRE .....	29

## PROPOS INTRODUCTIF

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020 dans le cadre du budget 2020 voté par le Conseil municipal le 19 décembre 2019 et modifié trois fois en cours d'année par :

- Une première décision modificative, le 28 mai 2020, permettant d'affecter la provision pour dépenses imprévues (500 000 €) aux dépenses exceptionnelles induites par la crise sanitaire,
- Le budget supplémentaire, voté le 15 juillet 2020,
- Une seconde décision modificative, votée le 21 novembre 2020.

Les résultats définitifs de l'exercice 2020 n'étaient pas arrêtés au moment du vote du budget primitif 2021 de la Ville. Ils seront donc repris lors du budget supplémentaire après le vote sur le compte administratif 2020, qui les arrêtera officiellement et définitivement et permettra de procéder à leur affectation entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions réglementaires, le vote sur le compte administratif est concomitant à celui sur le compte de gestion, tenu par le comptable public. Le Conseil municipal peut ainsi constater, pour les parties communes de ces deux documents, la parfaite concordance des résultats.

Ce rapport d'accompagnement vient en appui du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque conseiller municipal qui suit, lui, une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger.

Il présentera d'abord les résultats de l'année ainsi qu'une analyse globale avant de rentrer dans le détail de l'évolution des dépenses et recettes, de fonctionnement d'abord puis de celles des mouvements d'investissement.

Enfin, cette année 2020 est évidemment très singulière puisqu'elle est à la fois celle du renouvellement du conseil municipal mais surtout celle d'une crise sanitaire mondiale sans précédent dans l'histoire moderne qui a conduit le gouvernement à décréter des mesures de confinement et déconfinement qui ont bouleversé le fonctionnement des services communaux. Une annexe est d'ailleurs spécialement apportée à ce document pour en synthétiser les principaux impacts financiers.

## RESULTATS DE L'EXERCICE ET SYNTHESE

### 1. LES RESULTATS 2020

La détermination des résultats s'opère en plusieurs étapes, partant des résultats de l'année, qui sont ensuite agrégés avec ceux des années antérieures, avant d'y ajouter le solde des restes à réaliser (« reports »).

<b>Résultats de l'exercice 2020</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	30 873 585 €	23 782 940 €
Fonctionnement	72 288 440 €	81 116 660 €
<b>s/s total</b>	<b>103 162 025 €</b>	<b>104 899 600 €</b>
<b>Excédent 2020</b>		<b>1 737 575 €</b>
Reprise du déficit antérieur cumulé		-101 211 €
Excédent final 2020 (avant reports)		<b>1 636 364 €</b>
Reports de crédits (investissement)	16 036 010 €	15 917 329 €
<b>Solde des restes à réaliser (« reports »)</b>		<b>-118 681 €</b>
<b>Résultat global 2020</b>		<b>1 517 684 €</b>

Avant la reprise des résultats antérieurs cumulés, l'exercice 2020 s'est clôturé sur un excédent net (recettes moins dépenses) de 1,74 M€, articulé autour d'un excédent de fonctionnement de 8,83 M€ et d'un déficit d'investissement de 7,09 M€.

Les résultats de 2019 affectés au budget 2020 étaient les suivants :

- excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 12,76 millions d'euros
- déficit d'investissement antérieur reporté :	- 12,86 millions d'euros
- d'où déficit global antérieur reporté :	- 101 211 euros
- affectation en investissement (compte 1068) :	+ 10,94 millions d'euros

Après reprise des résultats antérieurs, l'excédent global 2020 s'établit à 1,64 M€, auquel il convient ensuite d'ajouter le solde des reports de crédits engagés mais non réglés sur l'exercice (« reports »), soit – 118 681 €, pour arriver à un **résultat définitif global de 1,52 M€** (il était de 1,81 M€ l'an passé).

## 2. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

Aussi étrange que cela puisse paraître, les grands équilibres financiers de la Ville ressortent peu impactés de cette année de crise sanitaire : le résultat global 2020, 1,5 M€, est proche de celui de 2019 et l'épargne 2020 retombe à son niveau 2018 (voir annexe en fin de rapport).

Si le gouvernement a suspendu l'exécution des « contrats de Cahors », qui fixaient des limites à l'évolution des dépenses de fonctionnement des grosses collectivités sur les années 2018 à 2020 (+1,45% pour la commune), la crise qui, au final, n'a eu qu'une légère incidence sur le résultat, a surtout conduit à une diminution des dépenses (et recettes) de fonctionnement (-1,8%) ; dans ces conditions, la question du respect du plafond d'évolution à la hausse ne se posait de toute façon plus.

S'agissant du coût net 2020 de la crise sanitaire (voir annexe dédiée), il est quasi inexistant, voire légèrement positif, compte tenu à la fois des aides exceptionnelles reçues (Etat, MGP, CAF, CPAM), qui ont permis de faire face aux dépenses exceptionnelles, et du fait que l'arrêt ponctuel de services municipaux (la restauration scolaire au premier chef) fait certes perdre des recettes mais fait surtout diminuer les dépenses. Or la fiscalité, qui finance en partie ces activités facultatives, ne s'est, elle, pas interrompue.

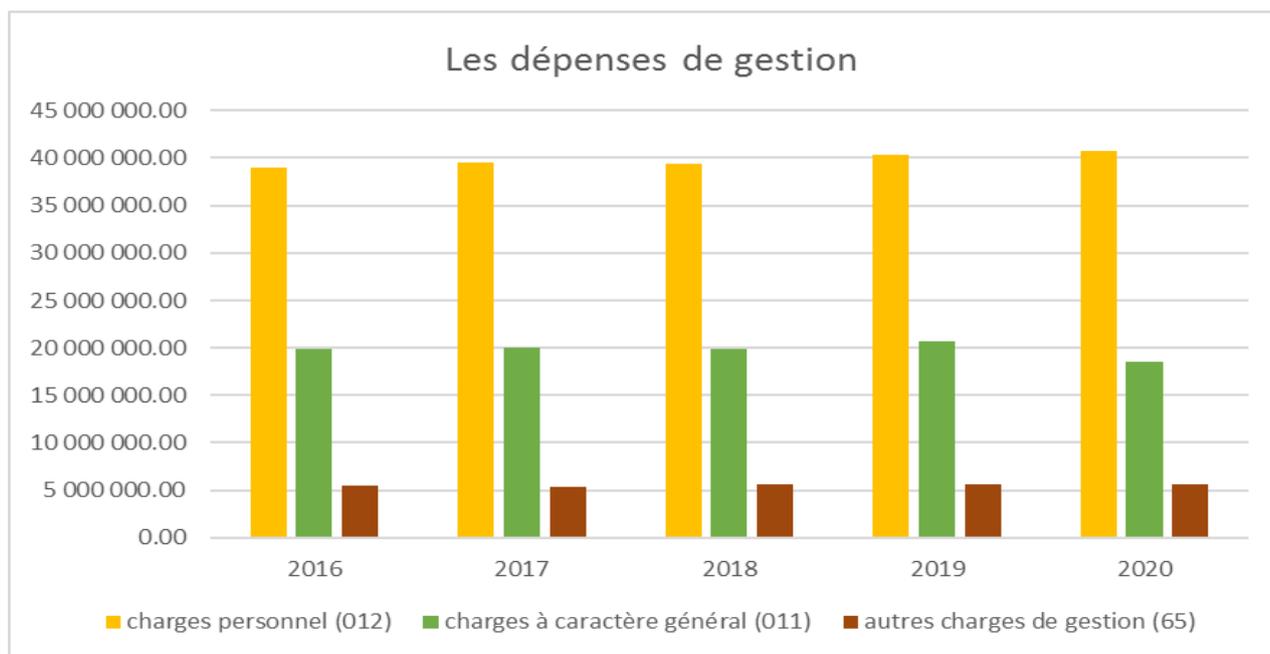
En matière d'investissement, l'impérieuse nécessité de poursuivre le « plan écoles » coûte que coûte, qui représente une part majoritaire des investissements, a fait que les services municipaux ont concentré dessus toute leur disponibilité et ont obtenu des entreprises en marché avec la Ville une relative bonne poursuite des chantiers. Les autres projets ont eux pris nécessairement un certain retard dans leur conception ou leur réalisation. Mais globalement le taux de réalisation des dépenses d'équipement (60,2% sans les reports) est tout-à-fait satisfaisant au vu du contexte.

Au final, c'est inattendu, mais l'année 2020 se révèle être plutôt globalement une bonne année au niveau des grands équilibres financiers (épargne, endettement, réalisation des dépenses d'équipement).

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## 1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement<sup>1</sup> atteignent 66,66 M€ contre 67,90 M€ en 2019, soit une diminution de 1,82 %.



### 1.1. Les charges de personnel (chapitre 012) :

Ces dépenses atteignent 40,79 M€, en hausse de 486 000 € (soit + 1,2 %) par rapport à 2019.

En dépit du contexte sanitaire, l'évolution de la masse salariale demeure sous contrôle avec une part importante de dépenses subies (près de 506 000 €) mais aussi, à moindre échelle, la conséquence des décisions politiques prises au moment du vote du Budget Primitif 2020 pour 113 000 € :

Les dépenses subies comprennent :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT), qui correspond à la progression mécanique des évolutions de carrières (+ 255 000 €),
- La dernière phase de la mise en œuvre de la réforme « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui consiste à augmenter la part indiciaire dans la rémunération des fonctionnaires afin d'accroître le montant des retraites mais qui, en contrepartie, pèse à la hausse sur les cotisations de retraite à rémunération équivalente (+ 93 000 €),
- L'organisation des élections municipales, pour 73 600 €,
- Le paiement des Comptes Epargne Temps (CET) aux agents (84 600 €).

<sup>1</sup> Au sens de la « contractualisation », c'est-à-dire nettes des atténuations de charges et de produits (chapitres 013 et 014).

Les créations de postes ont concerné l'éducation (4 ATSEM, 3 agents d'entretien et 1 assistant administratif) et la sécurité (2 policiers municipaux) pour un surcoût de 113 000 €.

Bien évidemment le facteur principal d'évolution des charges RH en 2020 demeure la crise sanitaire qui a nécessité un redéploiement des crédits pour répondre à ces circonstances exceptionnelles :

- + 189 000 € de renforts occasionnels et de remplacements temporaires notamment en vue de pallier les absences momentanées des agents (autorisations spéciales d'absences pour gardes d'enfants, pathologies à risques face au COVID 19...),
- + 190 000 € liés au surcroît d'activité pour certains agents permanents notamment en charge de la logistique et de la livraison des masques à la population,
- + 38 000 € de primes exceptionnelles versées aux agents mobilisés sur site (état civil, portage repas à domicile, propreté urbaine, suivi des travaux...),
- - 517 000 € relatifs à la diminution du nombre de vacances rémunérées ; ce chiffre s'explique pour partie par l'interruption des activités offertes à la population (périscolaires, culturelles, sportives...) étant précisé que les vacataires se sont vus rémunérés à hauteur de 70 % de leur traitement pendant les deux premiers mois de confinement,
- - 21 500€ consécutifs à un ralentissement dans les processus de recrutement sur les postes vacants,
- - 14 600 € de baisse de la masse salariale des apprentis.

Par conséquent, l'impact financier de la crise sanitaire sur la masse salariale est marginal.

Enfin, la Ville a maintenu sa politique en faveur de l'action sociale en renouvelant son adhésion au CNAS pour 236 595 € et en subventionnant l'association AERO (amicale du personnel) à hauteur de 40 000 €.

## **1.2. Les autres charges courantes (chapitres 011 et 65) :**

Ces charges s'élèvent à 20,75 M€ et diminuent de 2,22 M€ (- 9,67 %) par rapport à 2019.

Les deux confinements survenus au printemps et à l'automne 2020 ont engendré la fermeture des structures d'accueils au public et l'arrêt des manifestations publiques. Ces mesures ont eu un impact conséquent sur les charges courantes :

- L'incidence la plus importante porte sur les dépenses liées à la restauration avec une diminution globale de 1,75 M€ qui se répartie comme suit :
  - - 2,14 M€ pour les secteurs périscolaire et petite enfance,
  - + 389 000 € pour la restauration à destination des personnes âgées,
- Les activités culturelles et de loisirs (sorties en groupe, ateliers...) ont été réduites à hauteur de 63 000 €,
- Les frais de gestion courante liés à l'activité des services ont diminué de plus de 80 000 € (téléphonie, frais postaux, carburant, réparation des véhicules...),

- Le passage de la téléphonie en ToIP (par réseau Internet) conjugué à des tarifs plus compétitifs obtenus dans le cadre du groupement de commande piloté par le SIPPAREC ont engendré une baisse significative des dépenses d'abonnements téléphoniques de l'ordre de 120 000 €,
- Les actions de formation à destination du personnel communal n'ont pas pu être déployées notamment celles nécessitant une mise en pratique en présentiel telle que les actions prévention santé et sécurité au travail ou les formations continues pour la police municipale (129 000 €),
- Le confinement et la distanciation sociale ont engendré l'annulation ou le report/redéploiement de manifestations publiques occasionnant une baisse des dépenses liées aux fêtes et cérémonies, prestations de gardiennage comprises, de 145 000 €,
- Les dépenses liées à la communication interne et externe ont été revues à la baisse à hauteur de 90 000 € malgré le déploiement de campagnes à destination de la population pour rappeler la nécessité du respect des gestes barrières,
- Les actions en faveur des jeunes ont été impactées de l'ordre de 111 000 € (soirée des lauréats, séjours jeunesse, activités périscolaires...),
- La fermeture de nombreux équipements communaux (écoles, gymnases...) a atténué les besoins en prestations de nettoyage pour 56 000 €.

Toutefois, certains secteurs d'activité ont poursuivi leurs actions malgré le contexte sanitaire :

- Les dépenses relatives à l'entretien des espaces verts et des voiries se sont accrues de 144 000 € dont le pavage de l'ancien cimetière (50 000 €) et l'entretien des allées du parc Décésari (44 000 €),
- Le service de la propreté urbaine a été fortement mobilisé pour assurer la salubrité publique par le ramassage des dépôts sauvages notamment (+ 64 000 €).

Par ailleurs, l'acquisition de la clinique Hoffmann a engendré une augmentation de la taxe foncière à acquitter d'un montant de 127 000 €.

La Ville a également dû prendre en charge, de nouveau, une augmentation (56 000 €) de sa contribution en faveur de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) qui s'élève désormais à 949 000 €. Cette dépense supplémentaire s'est équilibrée, en partie, par une faible utilisation de l'enveloppe destinée à la formation des élus (année de renouvellement du conseil municipal conjuguée avec les restrictions sanitaires).

### **1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Elles s'élèvent cette année à 588 000 € (+324 000 €).

Près de 475 000 € ont été mobilisés en dépenses exceptionnelles (hors masse salariale) pour faire face à la pandémie :

- Les actions se sont portées essentiellement sur l'acquisition de masques et de matériel nécessaire à leur confection (opération de portage à domicile et distribution aux enfants) ainsi que l'achat de produits de désinfection (lingettes, gel hydroalcoolique, prestations de désinfection des locaux...) pour la somme de 380 000 €,

- Une aide alimentaire au profit des Restos du cœur a également été mise en place (8 800 €),
- Les mesures sanitaires en vue de préserver le personnel communal ont engendré des dépenses à hauteur de 85 000 € (équipements de protection et équipement des pôles accueil par des plexiglas).

Par ailleurs, l'achèvement de l'opération de sécurisation de la copropriété dégradée du 21 rue des 2 communes a engendré 37 400 € de dépenses, essentiellement des mesures anti-squat et de salubrité publique.

Le reste des charges exceptionnelles (près de 77 000 €) concernent principalement des annulations de titres.

#### **1.4. Les subventions (chapitre 65 et 67) :**

Dans un contexte économique fragile pour les partenaires associatifs, la Ville a tenu à maintenir en 2020 le montant de ses concours à ses partenaires associatifs (2 147 292,19 € soit + 3.82 %) en vue de leur permettre de poursuivre, après la crise, leurs actions au bénéfice des rosnéens en proposant des activités et évènements dans les domaines culturels, sportifs et sociaux.

La subvention au CCAS (1 468 000 €) a été revue à la hausse (+ 3,50 %) par rapport à l'année 2019 tandis que la subvention à la caisse des écoles (70 000 €) a été reconduite à l'identique.

## 2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement atteint 81,12 M€ dont la quasi-totalité en mouvements réels (103 861 € de recettes d'ordre).

Les recettes diminuent donc de près de 6,5 M€ (- 7,4 %) et cette évolution s'explique à la fois par une chute des recettes de cessions (- 4,1 M€) et une baisse nette des autres recettes, essentiellement les produits des activités municipales, (- 2,1 M€) du fait de la crise sanitaire.

### 2.1 Les dotations et participations (chapitre 74) :

Elles s'élèvent à 13,99 M€, en progression de 791 000 € (+ 6 %) par rapport à 2019.

#### a) Les dotations de l'Etat

Dotations	2018	2019	2020	variation 2020/2019	variation % 2020/2019
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) - part forfaitaire	5 191 527 €	5 132 146 €	5 113 588 €	-18 558 €	-0,36%
Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	772 466 €	848 704 €	939 292 €	90 588 €	10,67%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	423 777 €	438 392 €	479 631 €	41 239 €	9,41%
<b>Sous total DGF</b>	<b>6 387 770 €</b>	<b>6 419 242 €</b>	<b>6 532 511 €</b>	<b>113 269 €</b>	<b>1,76%</b>
Allocations compensatrices (TH/TF/CFE)	1 403 074 €	1 514 239 €	1 583 366 €	69 127 €	4,57%
<b>Totaux</b>	<b>7 790 844 €</b>	<b>7 933 481 €</b>	<b>8 115 877 €</b>	<b>182 396 €</b>	<b>2,30%</b>

Si la part forfaitaire de la DGF diminue de 18 500 €, cette baisse est toutefois largement compensée par la hausse des deux autres composantes de la DGF (DSUCS et DNP) qui progressent respectivement de 90 600 € et 41 200 €.

Les allocations compensatrices de fiscalité augmentent quant à elles de plus de 69 000 €.

#### b) Les autres participations et dotations

Les autres participations et dotations (5,87 M€) proviennent pour l'essentiel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Conseil départemental, de la CPAM, du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et du STIF.

Elles contribuent notamment au financement des secteurs de la petite enfance, des accueils périscolaires, de l'insertion, du CMS et de la jeunesse.

Entre 2019 et 2020, ces financements complémentaires progressent globalement de 609 000 €, soit + 11,6 %.

Partenaire par partenaire, ils évoluent de la façon suivante :

- Les participations du Département, 573 000 € en 2020, augmentent de 84 000 € principalement du fait de la comptabilisation sur 2020 des soldes de deux exercices de financement RSA, 2019 et 2020, contre un seul l'an passé ;
- Les subventions de l'Etat sont en recul de 141 500 € en raison à la fois de l'enregistrement en 2019 d'une subvention exceptionnelle de 213 000 € pour le 21 rue des deux communes et de la progression des subventions culturelles en 2020 (+ 91 000 € dont une de 50 000 € pour la FAN) ; les autres subventions (politique de la Ville, Ateliers Santé Ville, titres sécurisés, recensement...) sont relativement stables ;
- La participation du STIF au réseau Titus évolue de seulement + 10 200 € pour s'établir en 2020 à 371 900 € ;
- La CPAM, qui contribue au financement du CMS (charges des médecins) a versé une compensation exceptionnelle pour perte d'activité au titre des mois de mars à mai de 104 400 €, portant le total de sa contribution à 404 000 € (240 000 € l'an passé) ;
- La CAF enfin a fortement soutenu les crèches en versant des subventions COVID à hauteur de 369 600 € qui représentent plus de 70 % de l'augmentation de son financement au secteur entre 2019 et 2020 (+ 520 600 €, portant le total 2020 à 3 M€) ; son soutien aux centres de loisirs enfance est resté parfaitement stable, 908 000 € en 2020 contre 907 600 € en 2019 et celui aux activités jeunesse (Cercle Boissière en particulier) est en très légère diminution (140 300 € en 2020 contre 156 100 € en 2019).

## 2.2 Les recettes fiscales (chapitre 73) :

Les recettes fiscales, près de 55 M€, sont en légère régression (- 29 500 €) par rapport à l'an passé du fait de la chute marquée des droits de mutation qui annule les gains fiscaux.

	2019	2020	2020/2019	variation
Taxe d'habitation (dont rôles supplémentaires)	22 496 765 €	22 452 992 €	-43 773 €	-0,19%
Taxes foncières (dont rôles supplémentaires)	15 660 047 €	16 109 550 €	449 503 €	2,87%
Allocation de compensation versée par la MGP	15 887 396 €	15 879 729 €	-7 667 €	-0,05%
Dotations solidarité communautaire	- €	123 101 €	123 101 €	100,00%
Taxes sur les pylônes électriques	63 128 €	66 118 €	2 990 €	4,74%
Taxe sur l'électricité (« TCCFE »)	647 676 €	665 358 €	17 682 €	2,73%
Taxe Locale Publicité Extérieure (TLPE)	342 956 €	345 178 €	2 222 €	0,65%
Droits de mutation (DMTO)	2 652 508 €	2 078 954 €	-573 554 €	-21,62%
FNGIR (prélèvement)	-2 755 499 €	-2 755 499 €	- €	0,00%
<b>Total autres impôts et taxes</b>	<b>54 994 977 €</b>	<b>54 965 480 €</b>	<b>-29 497 €</b>	<b>-0,05%</b>

La Ville a perçu en 2020 38,56 M€ au titre de la fiscalité sur les ménages dont 22,45 M€ au titre de la taxe d'habitation et 16,11 M€ pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ; la progression du produit à taux constant est donc de + 406 000 €, soit + 1,06 %.

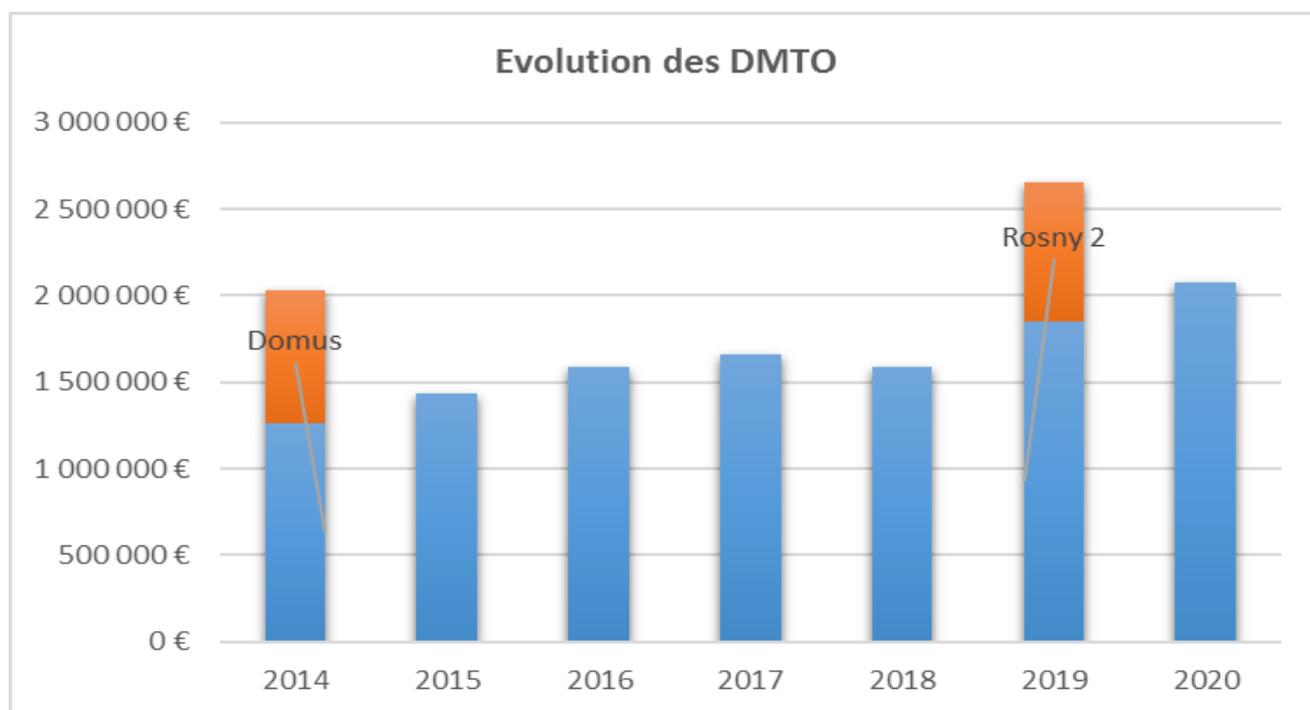
Compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases, + 0,9 % en 2020, la progression des bases physiques de seulement + 0,16 % interroge et doit s'expliquer par le mécanisme de neutralisation du produit fiscal dans le cadre de la réforme de la suppression progressive de la TH ; un ajustement, favorable pour la Ville, est attendu sur 2021 dans le cadre de la fixation définitive du coefficient de neutralisation du transfert de la part départementale de TFPB.

La fiscalité « économique », perçue par la MGP, est reversée intégralement sous la forme d'une allocation de compensation de 15,88 M€, montant quasi stable par rapport à 2019. La MGP a par ailleurs versé une aide exceptionnelle « crise sanitaire » de 123 101 €.

La taxe sur l'électricité atteint 665 000 €, soit une progression de 2.73 %.

La TLPE augmente légèrement pour s'établir à 345 000 €.

Les DMTO, enfin, avec presque 2,1 M€ perçus en 2020, sont restés à un niveau très élevé malgré les deux confinements ; ils ont même continué leur croissance quasi linéaire depuis 2014, à l'exception d'un infléchissement en 2018, et hors mouvements exceptionnels (vente des murs de Domus en 2014 et de ceux de Rosny 2 en 2019).



### 2.3 La péréquation

La Ville est bénéficiaire du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) depuis 2016.

En 2020, elle en a bénéficié à hauteur de 942 348 € contre 685 242 € en 2019 ; l'évolution est donc de + 37,5 %, soit + 257 106 €.

Dans le même temps, la Ville n'a pas été prélevé au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) alors qu'elle l'avait été à hauteur de 39 631 € en 2019 (63 614 € en 2018).

## 2.4 Les autres produits (chapitres 70, 75, 77 et 013) :

### a) Les produits d'activités et du domaine (chap. 70)

Les produits du domaine et des services (restauration collective, activités culturelles et sportives, crèches, centres de loisirs, CMS, séjours jeunesse, stationnement payant, concessions funéraires, remboursement de frais par d'autres organismes, ...) s'élèvent à 6,5 M€ en 2020 contre 9,2 M€ en 2019 ; ils accusent donc une perte de 2,7 M€ liée bien évidemment en grande partie à l'interruption des activités et services municipaux pendant les deux confinements. Hors rattachements, en partie surestimés sur 2019 (produits constatés comptablement par avance), la diminution est de 2,1 M€.

Les recettes du stationnement payant atteignent 988 000 € en 2020 contre 977 000 € en 2019, soit une progression de 11 000 € malgré la mise en place d'une période de gratuité lors du premier confinement ; 200 000 € correspondent à des versements dus au titre des années 2018 et 2019. L'incidence Covid est donc estimée à 189 000 €.

Les recettes de la pause méridienne (hors impayés, qui ont été rattachés) chutent de 1,7 M€ à 0,9 M€, soit une évolution de – 890 000 €.

Les produits des activités périscolaires (hors impayés également) suivent le même mouvement et se montent à 0,49 M€ à fin 2020 contre 0,88 M€ l'an passé, soit une baisse de 480 000 €. Pour mémoire, le conseil municipal de mai 2020 a décidé d'une exonération totale, pour les familles, de la facture de mars de la restauration scolaire et des activités périscolaires.

Les crèches ont naturellement été aussi impactées et voient leurs produits passer de 698 000 € en 2019 à 483 100 € en 2020, soit une régression de 215 000 €.

La restauration seniors s'inscrit en faux dans cette tendance puisque ses recettes augmentent de 65 200 € pour s'établir à 292 300 € en 2020.

Les participations familiales aux activités culturelles, sportives et de loisirs s'établissent à 337 000 € contre 375 000 € l'an passé ; la baisse (38 000 €) est ici limitée par le maintien d'une activité distancielle au conservatoire.

La participation des usagers du CMS est de 922 000 € contre 1,07 M€ en 2019, soit une diminution de 145 400 € étant précisé que 2019 était déjà une année où l'activité (dentisterie notamment) avait été faible ; l'impact du confinement est donc plutôt de l'ordre de 300 000 €.

Les autres évolutions significatives sont les suivantes :

- - 119 000 € pour le produit des activités annexes (recettes publicitaires du magazine municipal pour l'essentiel),
- - 137 000 € pour les droits de voirie ; si le conseil municipal a décidé une exonération des redevances d'occupation du domaine public du 12 mai au 31 décembre, l'impact COVID sur l'ensemble des droits de voirie est ici dur à apprécier tant ces recettes sont erratiques (s'agissant des seules terrasses, l'impact est de -5 900 €),
- - 110 000 € pour les crédits « mise à disposition de personnel » qui correspondent à une refacturation de charges RH du budget Ville au budget CCAS, la baisse étant liée à des vacances de postes.

### **b) Les autres produits de gestion courante (chap. 75)**

Le montant de ces produits s'élève à 914 870 € en 2020, la baisse (- 441 300 € par rapport à 2019) s'expliquant essentiellement par la disparition des sommes perçues auparavant dans le cadre de la délégation de service public « restauration » (- 430 000 € de redevance et - 130 000 € d'intéressement aux ventes extérieures).

Les redevances perçues ont été les suivantes : 34 560 € pour la crèche « les Gazouillis », 27 943 € pour le golf et 5 300 € pour le centre aquanautique ; la société Opalia a également versé un intéressement de 15 045 € compte tenu des fortes recettes encaissées en 2019.

Les revenus des immeubles (835 400 €) ont eux progressé de 125 400 €, en raison du rattrapage sur 2020 des loyers 2019 « hôtel Brément » (79 600 €).

L'exonération de loyers pour les baux commerciaux décidée par le conseil municipal pendant les périodes de confinement a conduit à une diminution du produit afférent, 68 800 €, de 16 900 €.

### **c) Les produits exceptionnels (chap. 77)**

Les produits exceptionnels sont cette année de 506 000 € alors qu'ils étaient de 4,92 M€ en 2019 du fait d'importantes cessions (4,33 M€) et du reversement du boni de liquidation de l'OPH (484 000 €).

Ils comprennent principalement :

- Le concours exceptionnel de l'Etat pour l'achat de masques, 60 720 €,
- Des remboursements de TVA au titre des années 2016 et 2017 pour les activités assujetties à la TVA (principalement les recettes publicitaires du magazine municipal), 79 500€,
- L'arriéré de loyers de la Mission Locale Intercommunale 2016,2017 et 2018, 132 732 € (une correction est effectuée en 2021),
- La cession d'un immeuble communal rue Jean Jaurès à l'aménageur de la Mare Huguet, 221 600 €.

### **d) Les atténuations de charges (chap. 013)**

Ces recettes s'élèvent à 445 000 € (en hausse de 12 000 € par rapport à 2019) et regroupent essentiellement les remboursements d'assurance du personnel (288 000 €) et des organismes de protection sociale (137 000 €).

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le montant des dépenses d'équipement effectuées en 2020 s'élève à 24,96 M€ contre 27,62 M€ en 2019 ; la baisse, dans cette année si particulière, n'est donc que de 9,6% alors que le chiffre 2019 était le plus haut jamais enregistré pour la commune.

51,8 % de ces dépenses sont liées au « plan écoles ».

Les principales dépenses de l'année ont été les suivantes :

- **En matière éducative (12,95 M€) :**

- La poursuite de la construction de la première phase de l'école Simone Veil qui ouvrira à la prochaine rentrée scolaire (6 358 000 € en 2020, après 2 556 000 € l'an passé portant le total dépensé à fin 2020 à près de 9 M€) ;
- Le paiement, pour la 2<sup>ème</sup> année, des factures liées à l'acquisition, sous forme de vente d'immeuble à construire, du groupe scolaire Coteaux Beauclair (2 297 000 € en 2020 après 4 911 000 € en 2019 ; cet équipement scolaire, qui accueillera 21 classes et un centre de loisirs ouvrira lui à la rentrée scolaire 2022/2023 avec une date de livraison fixée au 31 mai 2022) ;
- Les derniers gros règlements sur le centre de loisirs Jacques Chirac (1 717 000 €), ouvert en 2019, qui devrait coûter au final 3,8 M€ nets aux finances communales (hors rémunérations de la maîtrise d'œuvre) compte tenu des subventions obtenues (2,3 M€), des réalisations à fin 2020 (5,6 M€) et des reports de dépenses sur 2021 (0,5 M€) ;
- Les premières études et la démolition d'un immeuble d'habitations sur l'emprise du futur groupe scolaire Mermoz (322 000 €) ;
- L'équipement et la modernisation numérique des écoles et centres de loisirs (253 000 €) avec le raccordement à la fibre du centre de loisirs Jacques Chirac, l'acquisition de tableaux numériques interactifs et PC portables d'enseignants pour les écoles élémentaires du centre, Félix Eboué, Simone Veil, Jean Mermoz, Boutours et Jean Moulin ainsi que la poursuite de l'expérimentation des tablettes tactiles sur l'école Cotton ; dans cette somme, 91 000 € ont été consacrés à des travaux de câblage pour le passage à la téléphonie IP et à l'acquisition de téléphones IP ;
- Les premiers travaux de rénovation du groupe scolaire du Bois Perrier (655 000 €) avec l'agrandissement et la réhabilitation de l'office et de ses sanitaires, la réfection complète de classes de l'élémentaire et le changement de fenêtres ;
- Quelques ultimes paiements pour le groupe scolaire des Boutours (31 000 €), dont le règlement d'une transaction ;

- La mise en accessibilité des bâtiments scolaires (438 000 €), en particulier maternelle Bois Perrier (modification des sanitaires, remplacement de portes et de poignées de portes...), élémentaire Cotton (aménagement d'un WC PMR dans les sanitaires rez-de-chaussée des 2 bâtiments et ceux de la cantine, aménagement du bloc sanitaire handicapable à l'étage et création d'un local ménage dans les 2 bâtiments) et élémentaire Mondor/Chatrian (reconditionnement des sanitaires en étage, création de rampe et aménagement d'un WC PMR dans les sanitaires sur cour, création de rampe et remplacement de blocs portes sur cour) ;
  - L'entretien divers des écoles (614 000 €) avec notamment :
    - la première phase de rénovation de la toiture de l'école du centre (222 000 €),
    - le lancement des études sur la qualité de l'air intérieur (50 300 €),
    - des travaux de couverture de la maternelle Jean Moulin (131 400 €),
    - la mise en place d'un organigramme des clés et d'un bloc porte chaufferie à la maternelle Raspail (21 300 €),
    - la fourniture et la pose de cylindres ainsi que la remise en peinture des salles ULIS et informatique de l'élémentaire Raspail (25 400 €),
    - l'installation de vitrages à l'élémentaire Félix Eboué (14 900 €),
    - les travaux de réfection des sanitaires de la maternelle des Marnaudes (61 300 €),
    - des améliorations du chauffage sur le groupe scolaire des Marnaudes (17 500 €),
    - des travaux de reprise sur façade au groupe scolaire Jean Moulin et à l'école du centre (20 200 €),
    - des travaux dans les logements de fonction (19 400 €).
  - L'achat de mobilier scolaire (102 000 €) et de matériel spécifique pour les écoles et les centres de loisirs, 34 300 € (sèche-linges, lave-linges, chariots de propreté, jeux et jouets, distributeurs de gel hydro alcoolique...).
- **En matière de cadre de vie (6,1 M€) :**
    - La rénovation des voiries (3,1 M€) avec notamment :
      - la remise en état de la voirie et des trottoirs des rues Saint-Odile (322 700 €), Offenbach (119 500 €), Gardebled (80 000 €) et de Strasbourg (94 700 €),
      - la requalification de la rue de Thann (270 000 €), de la rue de la côte des chênes (792 000 €) et de la rue Parmentier (37 900 €),
      - la réparation des voiries dans diverses rues (rue des Chardons, rue Pascal, rue des Tulipiers, rue Laennec, rue Mondor, avenue Jean Jaurès, parvis du groupe scolaire Bois-Perrier, rue Gallieni, rue Niepce, rue du 4<sup>ème</sup> Zouave, boulevard Alsace Lorraine, rue Cavaré, rue Brossolette...) pour 448 500 €,

- la réfection ou création d'allées au nouveau cimetière (92 000 €),
  - la rénovation d'allées au parc Decésari (64 700 €),
  - les études et la reprise des garde-corps des ouvrages et trottoirs sur le pont SNCF rue du Docteur Seyer (173 000 €),
  - le démontage du city stade (9 500 €),
  - la signalisation horizontale, l'acquisition de panneaux et blocs béton (92 900 €),
  - la rénovation de deux carrefours, boulevard Alsace Lorraine et au croisement des rues Hugo et Lavoisier (197 000 €),
  - l'acquisition de mobilier urbain : barrières, potelets, portiques... (90 600 €).
- L'embellissement et la protection des espaces verts et extérieurs (436 000 €) avec en particulier :
- les aires de jeux square de Thann (92 000 €), square Noyer Saint-Claude (51 300 €) ainsi que les jeux ludiques sur le plateau d'évolution de l'élémentaire Mondor (5 300 €),
  - la réfection de l'enrobé de l'école Félix Eboué (8 700 €),
  - l'installation de clôtures ou portillons : belvédère Paulette Bourdon (24 800 €), rue Jean Allemane (12 400 €), école Félix Eboué (14 800 €), école des Marnaudes (3 200 €), allée Fernand Forrest (3 400 €), arrière des services techniques (30 100 €),
  - le verdissage des trottoirs rue Jules Guesde (22 000 €), rue Laennec (18 800 €) et du terre-plein central boulevard Alsace Lorraine (30 000 €),
  - l'installation de nouvelles corbeilles de rue (59 500 €)
  - la réfection de la place et de la brumisation du parc Decésari (8 800 €),
  - l'acquisition de matériels horticoles (21 300 €) et d'abris de jardins (13 600 €).
- Les travaux d'éclairage public (1,27 M€) dont :
- 901 200 € pour le plan lumière qui vise à moderniser le réseau d'éclairage public et à accroître sa performance énergétique avec cette année le solde de la rénovation des candélabres et des armoires électriques rue des Berthauds (148 000 €), la rénovation des rues Emile Bellepêche (50 500 €) et Raspail (55 000 €), l'enfouissement des portées de câbles en aérien (110 000 €), le remplacement des cellules départ et de deux transformateurs (301 500 €), la suppression de 57 des 147 luminaires boules (105 300 €), le remplacement de 13 transformateurs cloches (131 200 €),
  - 333 500 € pour le gros entretien du réseau,
  - 25 000 € pour la remise à niveau de l'éclairage du stade Letessier,

- L'enfouissement des réseaux aériens (213 000 €) : la poursuite de ce programme mené en étroite collaboration avec le SIPPEREC, vise à sécuriser les réseaux câblés existants, embellir le cadre de vie tout en libérant les trottoirs conformément aux nouvelles normes d'accessibilité,
  - La mise en accessibilité des espaces publics (203 000 €) avec notamment :
    - les installations ouvertes au public (IOP) suivantes : école Félix Eboué (115 600 €), rue Jules Guesde (8 700 €) et parc Decésari (3 800 €),
    - la poursuite du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) (63 500 €) et l'acquisition de bandes podotactiles (11 300 €),
  - La réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase du parc du plateau d'Avron, pilotée par Grand Paris Grand Est, à qui il a été remboursé 453 400 € en 2020 ; les frais d'acquisition des parcelles nécessaires à la mise en œuvre de la seconde phase se sont montés eux à 14 900 €,
  - 97 400 € pour le plan vélo (acquisition d'abris vélo, marquage et signalétiques de pistes cyclables, postes de gonflage...) dont 39 700 € pour la création de corona pistes rue Mermoz et Hoffmann,
  - 375 000 € pour le maintien en l'état et l'extension du réseau de vidéo protection (solde de la phase « plateau d'Avron »), dont 26 000 € pour remplacer du matériel, 36 400 € pour un accompagnement à l'optimisation du déploiement, 141 500 € pour l'achat des caméras dont 2 nomades, 42 500 € pour des coûts résiduels de génie civil et 128 600 € de droit d'accès sur le réseau IRISE,
  - 46 300 € pour des acquisitions foncières et soldes de frais de notaire, dont 24 000 € pour l'acquisition du parking SNCF.
- **En matière de modernisation des équipements des services (2,2 M€) :**
    - 1 420 700 € pour les systèmes d'information avec essentiellement l'acquisition triennale des licences Microsoft, 590 000 €, la poursuite de la modernisation d'applications métiers obsolètes et le renouvellement des autres licences (301 000 €), divers accompagnements (à la mise en conformité au Règlement Général à la Protection des Données, à la mise en place du télé travail, au pilotage de l'infrastructure informatique...), 180 000 €, le déploiement progressif de la téléphonie IP, 60 000 €, l'achat de matériel, 156 000 € et le solde du projet « Ville numérique » (dernières factures d'assistant à maîtrise d'ouvrage et de création du site internet, de l'application et de paramétrage du logiciel de gestion relation usagers), 132 500 €,
    - 410 000 € pour le renouvellement et l'optimisation de la flotte automobile, dont une nouvelle balayeuse (180 000 €), deux camions bennes pour les service propreté urbaine et voirie (75 400 €), un fourgon pour la voirie (29 300 €), deux fourgons pour l'unité aménagement (95 800 €) et un véhicule pour la direction générale des services (24 600 €),
    - 106 000 € pour l'achat d'une cabine de téléconsultation au CMS,
    - 64 100 € pour le matériel du service évènementiel (en particulier une nouvelle console son et lumière et des abris pliants),

- 49 900 € pour le matériel du service propreté urbaine (gloutons, souffleurs...),
  - 34 800 € pour l'achat de distributeurs de gel hydro alcoolique et de thermomètres frontaux,
  - 25 800 € pour l'équipement des crèches et centres de loisirs,
  - 50 000 € pour le renouvellement du mobilier (bureaux, vestiaires, armoires, fauteuils...) de l'ensemble des services.
- **En matière de patrimoine non scolaire (2,4 M€) :**
    - 155 400 € pour la poursuite des agendas programmés d'accessibilité (« Ad'Ap »), hors bâtiments scolaires, avec notamment :
      - 85 700 € dans les équipements sportifs, principalement au gymnase Mermoz (modification des douches et sanitaires, remplacement des portes d'entrée, création de la signalétique...) et au complexe Thibault,
      - 30 600 € au conservatoire de musique,
      - 26 500 € pour la mise en accessibilité de la maison des anciens combattants (création d'un sanitaire PMR au rez-de-chaussée, contraste des marches et nez de marche).
    - 363 600 € pour les équipements sportifs avec en particulier :
      - la réhabilitation du dojo Lavoisier et de ses locaux annexes (79 800 €),
      - la rénovation du parquet du gymnase Camus et la pose de leds (24 600 €),
      - des travaux de réfection du sol du gymnase du Pré Gentil (14 600 €),
      - l'installation de panneaux de douches et de mise en conformité électrique au gymnase Thibault (26 100 €),
      - la création d'un terrain multisport au stade Girodit (72 000 €),
      - le nettoyage de la piste du stade Girodit (12 500 €),
      - la fourniture et la pose d'une armoire électrique au centre aquanautique, la mise en conformité étant due avant le changement de gestion de l'équipement (12 500 €),
      - la réfection du plateau multisports derrière le gymnase Félix Eboué (24 400 €),
      - l'acquisition de matériels ou équipements sportifs (rideaux et tringles gymnase Boissière, plateforme de chronométrage, surpresseur...), 48 600 €.
    - 145 300 € pour les équipements culturels dont :
      - 18 200 € de frais d'études (maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des archives et diagnostic sur le monte-décor du théâtre),

- 39 500 € de travaux dans les bibliothèques (installation et pose de radiateurs, de l'alarme incendie), à Simenon (vernissage de la scène, peinture des sas, réfection des marches), à la FAN (travaux d'ascenseur) et au conservatoire (câblage de la régie son de l'auditorium),
  - 29 000 € de travaux divers à l'Ecole Nationale des Arts du Cirque (ENACR),
  - 58 600 € pour l'achat de mobilier et de matériels spécifiques (équipement son de l'auditorium, console lumières et projecteurs à Simenon...).
- 1,5 M€ pour les autres travaux et notamment :
- 542 900 € pour le désamiantage et la rénovation de la salle polyvalente du centre social des Marnaudes et des locaux du rez-de-chaussée,
  - 60 000 € pour le ravalement du cercle Boissière,
  - 133 600 € pour le chantier de réaménagement du centre administratif Hoffmann et l'amélioration des conditions de travail de la police municipale,
  - 286 600 € pour la création d'un éco-bâtiment rue Clément Ader destiné à accueillir à compter de la rentrée 2021 l'unité régie voirie,
  - 39 800 € pour la réfection complète du logement du gardien du stade Girodit,
  - 125 000 € de dépenses diverses à l'hôtel de ville (changement de serrures, réaménagement des bureaux au 7<sup>ème</sup> étage, travaux d'ascenseurs, peinture de la salle des fêtes, création de points d'ancrage sur le toit pour le nettoyage des vitres...),
  - 60 000 € pour les travaux de désamiantage et de démolition dans le bâtiment commercial du 1 rue Saint-Denis,
  - 170 800 € de travaux dans les cimetières, dont 112 500 € pour la démolition du pavillon au nouveau cimetière, 8 900 € pour vider l'ossuaire de l'ancien cimetière et 40 500 € pour les reprises de concessions,
  - 27 800 € pour le changement de fenêtres au club Timbaud,
  - 28 600 € pour des travaux dans les crèches.

Enfin, la Ville a versé la seconde partie de sa subvention d'équipement à LOGIREP pour le relogement des gens du voyage allée des alisiers correspondant à la surcharge foncière de l'opération (673 000 €).

## **2. LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT**

Le total des recettes réelles d'investissement (hors affectation au compte 1068 et recettes financières) s'élève en 2020 à 11,2 M € contre 5,8 M€ en 2019. La progression s'observe principalement sur le FCTVA et les subventions encaissées.

### **2.1 Le FCTVA et la taxe d'aménagement**

La Ville a perçu en 2020 1,21 M€ au titre de la taxe d'aménagement et 4,37 M€ de FCTVA.

L'an passé, les encaissements étaient respectivement de 1,33 M€ et 1,74 M€ ; la forte augmentation du FCTVA s'explique naturellement par la progression du volume des dépenses d'équipement entre 2018 et 2019, + 14,27 M€ (+ 107 %). La taxe d'aménagement a, elle, perdu de sa dynamique (- 9 %).

### **2.2 Les subventions et participations d'équipement**

Les subventions et participations titrées en 2020 se sont montées à près de 5,64 M€, dont :

- 3,73 M€ pour le remboursement de la quote-part de travaux et de foncier du groupe scolaire Coteaux Beauclair par la SPL Paris Est Développement (PAREDEV),
- 600 000 € de PAREDEV au titre de la contribution de l'opération Coteaux Beauclair au relogement des gens du voyage,
- 500 000 € pour l'école des Boutours avec le solde de la participation de l'aménageur de la ZAC de la Mare Huguet,
- 170 000 € de reversement par la SPL PAREDEV de la subvention régionale obtenue pour la création d'équipements publics dans la ZAC Coteaux Beauclair (création et requalification de voirie, de place, de parvis devant le futur groupe scolaire),
- 80 000 € de la MGP dans le cadre du projet « Ville numérique » (mise en place d'une plateforme Gestion de la Relation Usagers, d'un outil conversationnel et d'un portail collaboratif),
- 32 300 € pour les équipements sportifs dont 20 000 € du Conseil Départemental (versées sur 10 ans) pour la réhabilitation du gymnase Félix Eboué et 11 000 € pour la création du terrain synthétique du stade Letessier ainsi qu'un acompte du Conseil Régional de 9 000 € pour le plateau multisport du stade Girodit,
- 27 000 € de la Région pour du matériel numérique et scénique au théâtre Simenon,
- 9 600 € d'acompte de l'Etat, au titre du FIPD, pour l'extension du réseau de vidéoprotection,
- 4 000 € enfin de l'Etat (Rectorat) pour l'équipement numérique en 2017 de l'école élémentaire des Boutours.

Enfin, les amendes de police dressées en 2019 ont rapporté 485 147 € en 2020 contre 143 000 € en 2019, le montant versé par amende ayant été fortement revalorisé.

### 2.3 Le remboursement de l'avance à l'opération Coteaux Beauclair

La Ville a enregistré en 2020, au chapitre 27, le premier remboursement d'une partie de l'avance concédée à l'opération Coteaux Beauclair à sa création (3,5 M€) : 2,5 M€.

Le remboursement intégral de cette avance devrait intervenir sur 2022, après un nouveau reversement de 126 000 € sur 2021.

### 2.4 L'emprunt et la dette

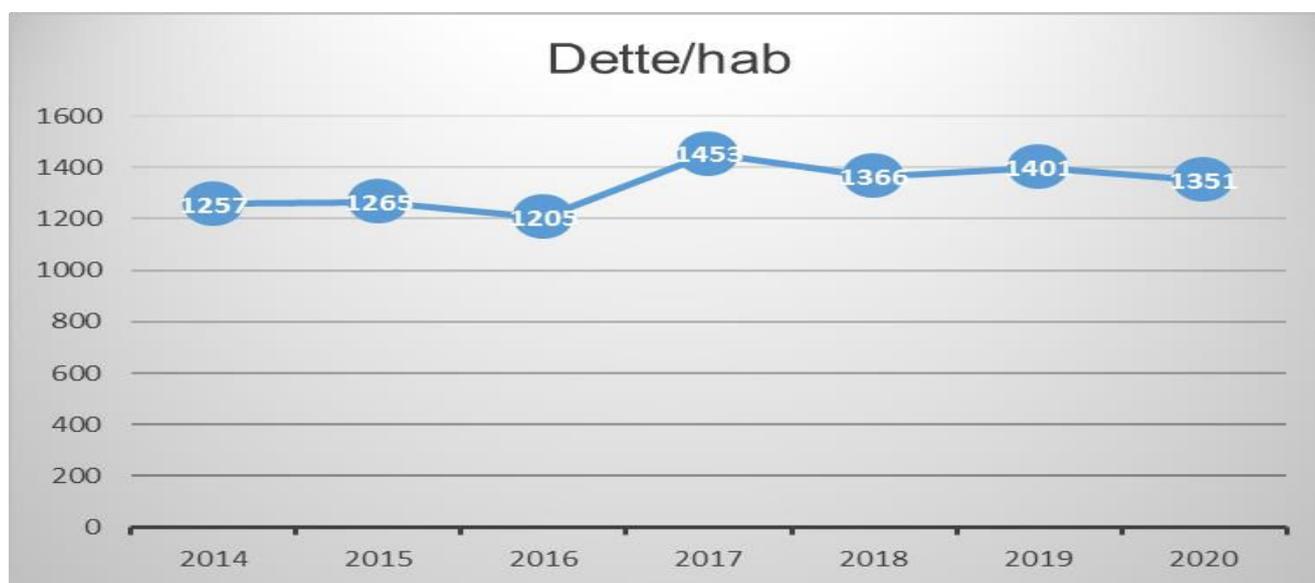
La Ville a souscrit fin 2020 un nouvel emprunt de 10 M€ auprès de la Caisse d'Epargne qui est mobilisé progressivement en 2021. Il figure donc dans les reports de recettes. Elle a, par contre, titré en 2020 l'emprunt 2019 de 7,5 M€ souscrit auprès de l'Agence France Locale.

Au 31 décembre 2020, le montant de l'encours de dette atteignait 62,69 M€ (1 351€/hab.) en incluant le prêt souscrit par Opalia pour financer la réhabilitation du centre aqua-nautique et intégré en 2017 à la dette propre communale.

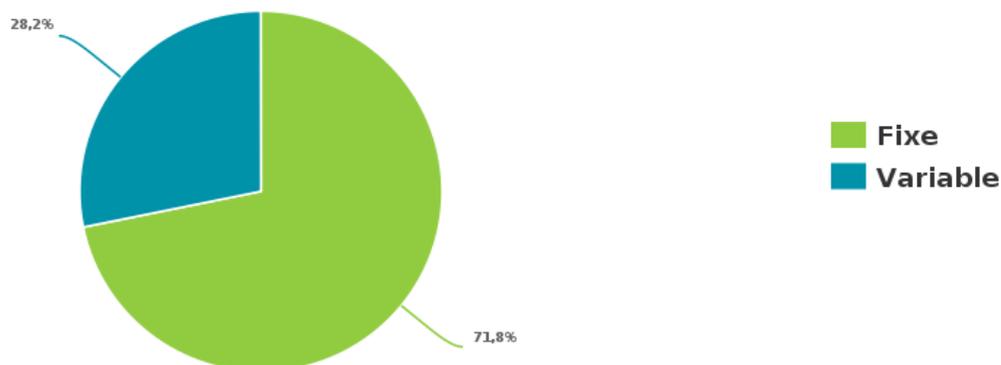
Les intérêts de la dette payés en 2020 s'élevant à 1,3 M€ et le remboursement du capital à 5,3 M€, l'annuité s'est établie à 6,60 M€, en légère hausse par rapport à 2019 (6,44 M€).

Avec un encours majoritairement en taux fixe, la dette communale est parfaitement sécurisée, d'autant qu'elle affiche au 31 décembre 2020 un taux moyen global à 1,89% (1,99% en 2019) et que ce taux devrait encore diminuer en 2021.

Enfin, l'unique prêt structuré (3E) de la collectivité est arrivé au terme de la phase structurée en 2020 ; son taux est désormais fixe jusqu'au terme définitif du contrat (2030). La Ville affiche par conséquent une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».

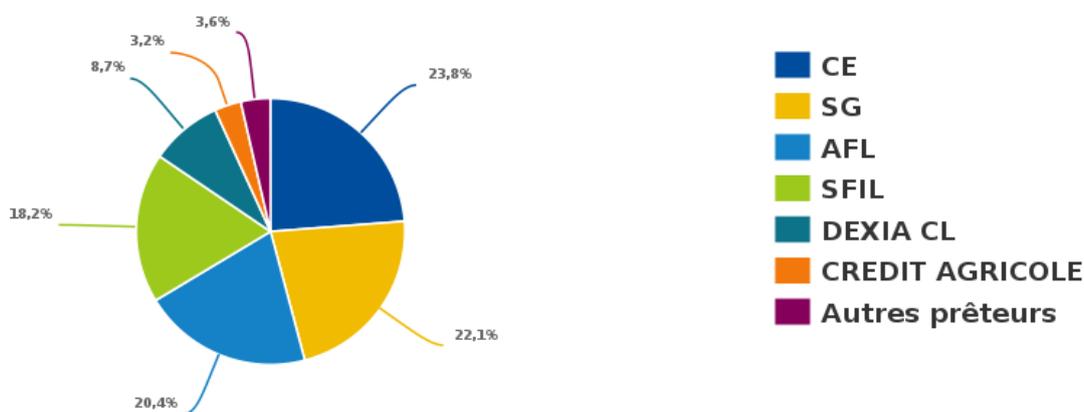


### Dette par type de risque



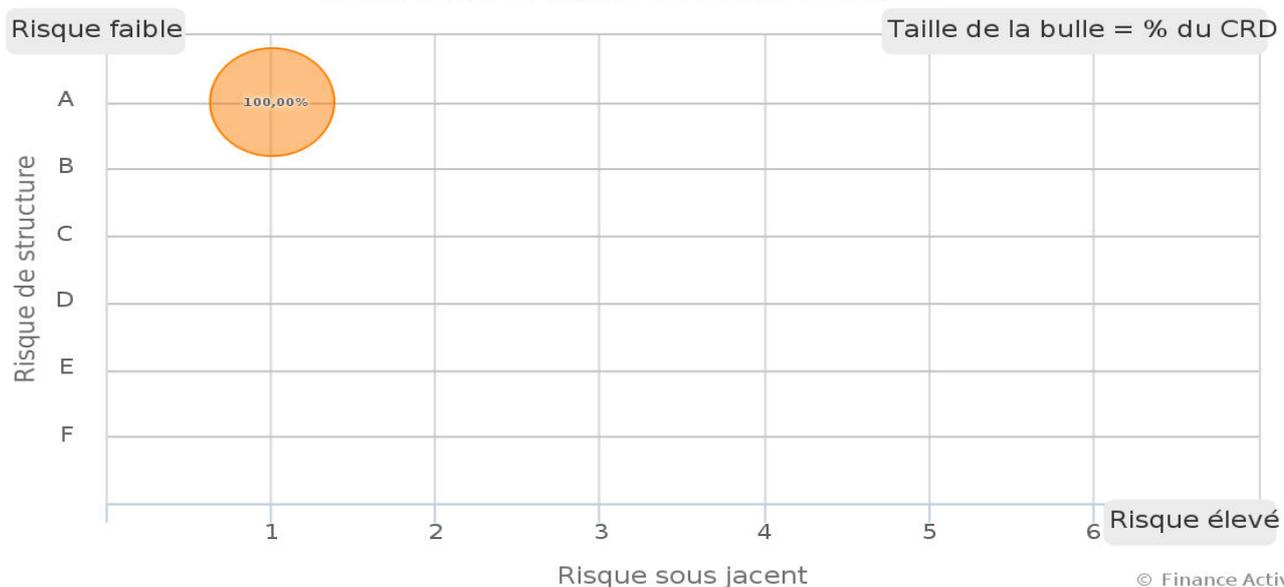
© Finance Active

### Dette par prêteur



© Finance Active

### Dette selon la charte de bonne conduite



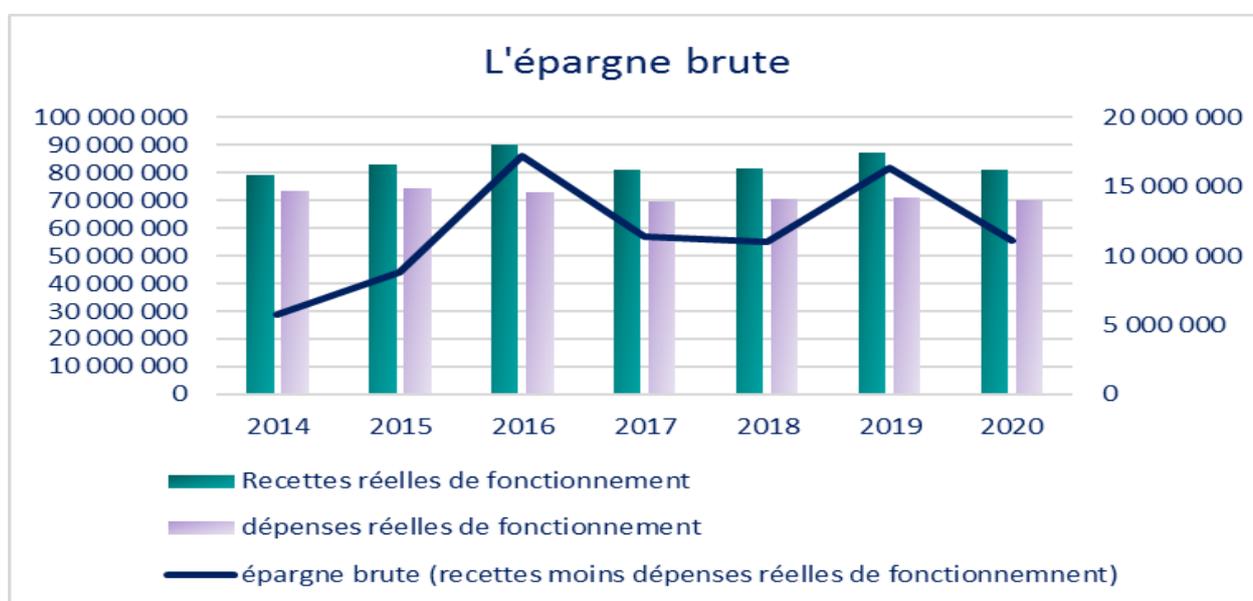
© Finance Active

## ANNEXE 1 : L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

On distingue 3 types d'épargne, pour mesurer les marges financières de la Ville dégagées par sa section de fonctionnement : l'épargne brute, l'épargne de gestion et l'épargne nette (ou autofinancement).

- **L'épargne brute** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement)

L'épargne brute est de 11,15 M€ en 2020 ; elle est en baisse de 5,2 M€ par rapport à l'année précédente étant précisé qu'elle avait été exceptionnellement élevée en 2019 du fait d'importantes cessions de patrimoine à hauteur de 4,3 M€ ; elle retrouve en 2020 ses niveaux de 2017/2018.



NB : en 2016, la Ville avait encaissé une recette exceptionnelle de 4,1 M€ correspondant à la reprise du résultat excédentaire de la ZAC Coteaux Beauclair

- **L'épargne de gestion** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges de gestion)

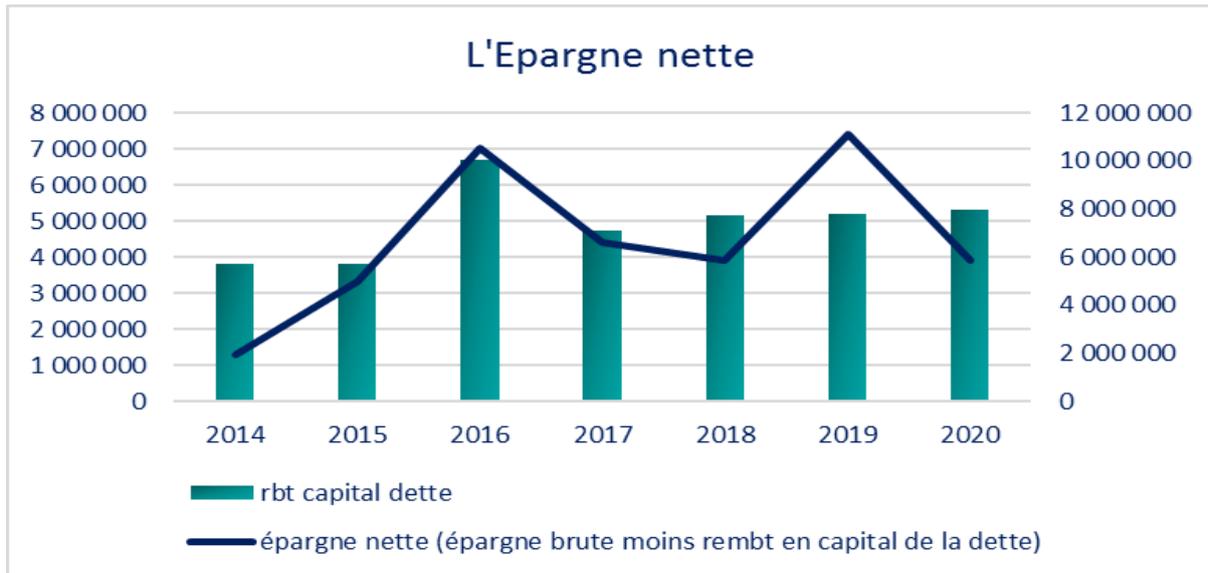
Elle permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans ses opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

Elle atteint 11,15 M€ et son évolution est quasiment équivalente à celle de l'épargne brute car les frais financiers n'ont que très légèrement progressé entre 2019 et 2020 (+ 57 500 €).

- **L'épargne nette** (*épargne brute diminuée du remboursement de la part en capital des emprunts*)

L'épargne nette ou autofinancement permet de mesurer les ressources que la Ville peut affecter aux dépenses d'équipement, en complément des recettes d'investissement (FCTVA, taxes d'urbanisme, subventions d'équipement...) et du recours à l'emprunt.

Elle atteint 5,8 M€ en 2020, en diminution de 5,3 M€ ; le remboursement du capital de la dette étant supérieur de 115 000 € à celui de 2019.



La Ville a donc dégagé en 2020 une épargne nette quasi similaire à celle de 2018.

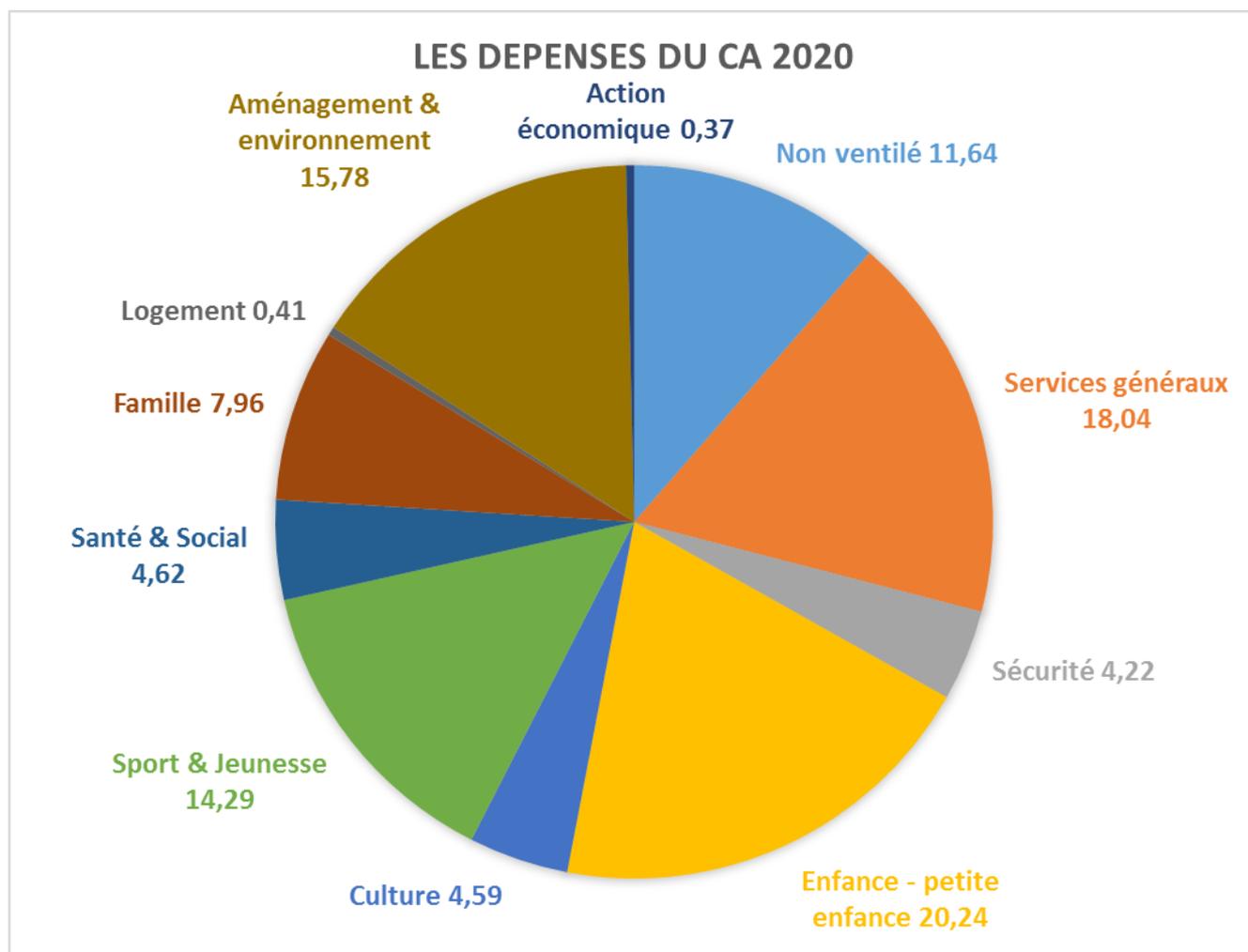
## ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Incidences COVID			
DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
		CPAM - CMS	104 400 €
Restauration	- 1 750 000 €	CAF - Crèches	369 600 €
Activités culturelles et loisirs	- 63 000 €	MGP - Aide COVID	123 101 €
Frais de gestion courante	- 80 000 €	Etat - Masque	60 720 €
Formation	- 129 000 €	Restauration seniors	65 200 €
Fêtes et cérémonies	- 145 000 €	Stationnement	- 189 000 €
Communication	- 90 000 €	Pause méridienne	- 890 000 €
Actions jeunesse et enfance	-111 000 €	Activités périscolaires	- 480 000 €
Nettoyage	- 56 000 €	Crèches	- 215 000 €
Charges exceptionnelles	475 000 €	Secteur culturel	- 38 000 €
		CMS	- 300 000 €
		Droits de voirie/baux	- 137 000 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Plan vélo - Corona-pistes	39 700 €		
Equipements COVID (distributeurs GHA, thermomètres...)	34 800 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 1 729 500 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>- 1 525 979 €</b>

Le solde (203 500 €) apparaît positif pour la Ville ; toutefois la plupart de ces chiffres sont des estimations ou des simples différences avec les réalisations 2019.

Il s'agit donc plutôt de considérer que globalement les pertes de recettes ont été compensées soit par des participations exceptionnelles soit par des baisses de dépenses.

## ANNEXE 3 : LES DEPENSES 2020 PAR SECTEUR

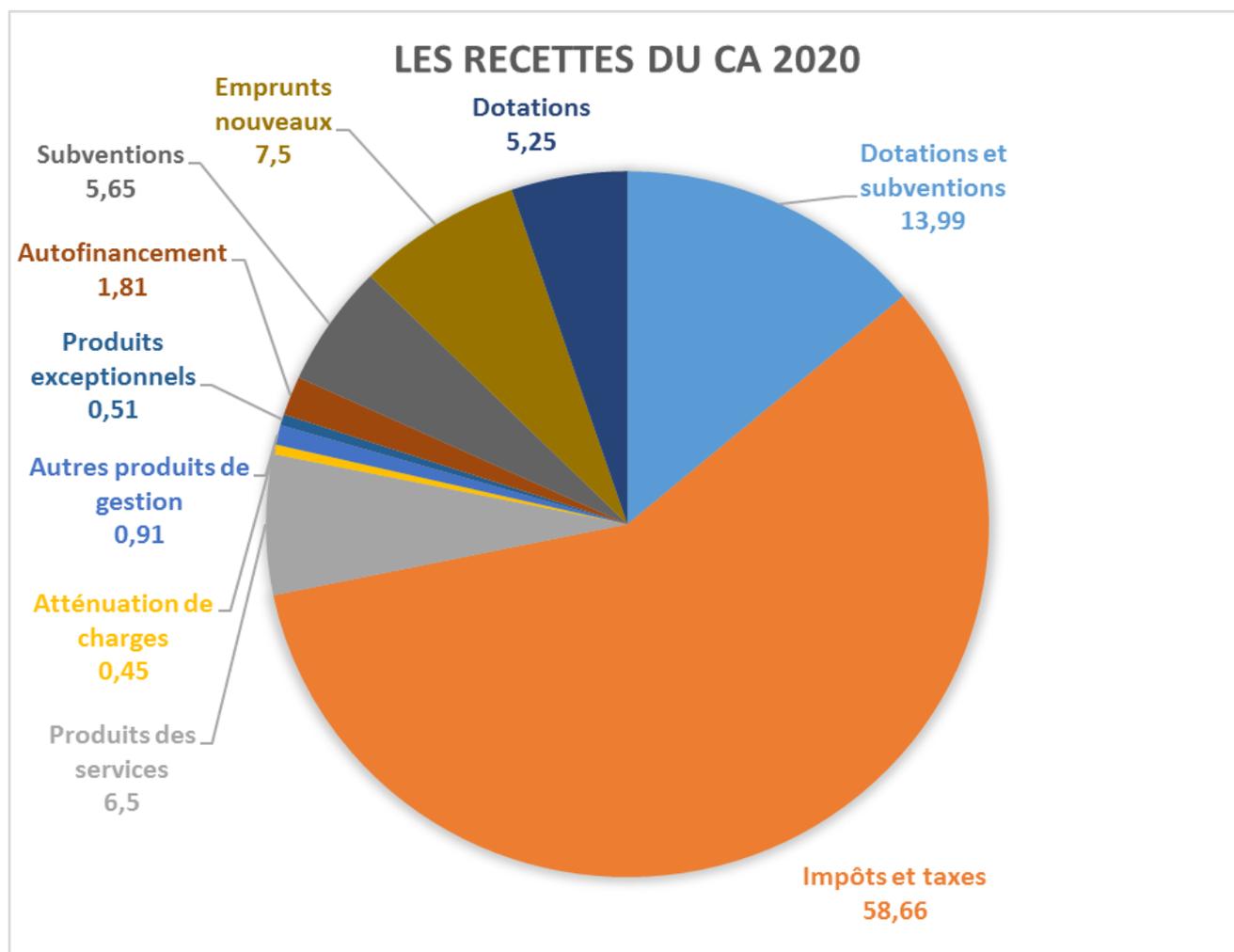


*En millions €*

Non ventilé : Péréquation, remboursement de la dette (capital et intérêts)

Services généraux : Rémunération services ressources, assurances, téléphonie, formation du personnel, refonte infrastructure informatique, renouvellement flotte automobile ....

## ANNEXE 4 : LES RECETTES 2020



*En millions €*

## **ANNEXE 5 : GLOSSAIRE**

- ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat
- CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement
- DMTO** : Droits de mutation à titre onéreux
- DSUCS** : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
- DNP** : Dotation Nationale de Péréquation
- EPT** : Etablissement Public territorial
- FCCT** : Fonds de Compensation des Charges Transférées
- FCTVA** : Fonds de Compensation de la TVA
- FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
- FPIC** : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
- FPS** : Forfait Post Stationnement
- FSRIF** : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France
- GPGE** : Grand paris Grand Est
- ICNE** : Intérêts courus non échus
- MGP** : Métropole du Grand Paris
- TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- TFNB** : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
- TH** : Taxe d'Habitation
- TLPE** : Taxe Locale du la Publicité Extérieure